



**Date de la convocation :**  
**31 Aout 2021**

**Date d'affichage :**  
**31 Aout 2021**

**Nombre de conseillers**  
**En exercice : 19**  
**Présents : 17**  
**Pouvoirs : 1**

**Présents :** Mesdames Nadine SAVIN, Muriel MUNCK Alizée BRUNET, Isabelle PILLIARD, Chantal LESPINASSE, Sylvie PERMEZEL, Nathalie PINTO, Clémentine BOREL, Irène CHINOUNE et Messieurs Didier ALBAN, Gilles LEMOINE, Christophe MOYNE, Grégory GIRONES, Cédric FIEF, Philippe RAVIX, Lionel DESFARGES, Fabien FRECON.

**Absent excusé :** Emmanuel GENIQUET donne pouvoir à Nadine Savin,

**Absente :** Sandrine JOSEPH

**Secrétaire de séance :** Sylvie PERMEZEL

**ORDRE DU JOUR :**

Approbation du compte rendu du conseil du 01 juillet 2021 2021

Consultation travaux pour les travaux rue de la mairie : désignation de l'entreprise

Demande de subvention auprès du conseil départemental pour la création d'un parking rue de la mairie

Demande de subvention auprès de la préfecture pour la création d'un parking rue de la mairie

Demande de subvention auprès de la région AURA pour la création d'un parking rue de la mairie

Modification du statut du syndicat des eaux : Bresse Dombes Saône

Avenant au marché de maître d'œuvre pour les travaux de la rue de la mairie

Processus de révision du PLU, lancement procédure de consultation pour recherche d'un cabinet d'étude

Décision modificative budgétaire

Examen de devis

Compte rendu de commissions et syndicats

Informations diverses

Le compte rendu du conseil municipal du 01 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

**Consultation travaux pour les travaux rue de la mairie : désignation de l'entreprise DEL 2021/47**

La consultation travaux a été lancée le 02 juillet 2021 pour une date limite de dépôt des offres le 02 Aout 2021 à 12 h.

8 entreprises ont consulté la plateforme ou est déposé le dossier de consultation.

5 entreprises ont déposé une offre : Thivent SA – Roger Martin Rhône Alpes – Eiffage- De Philippis et Axima Centre

Les critères d'analyse sont : l'estimation financière évaluée sur 40 et les critères techniques sur 60 avec des sous critères pour le mémoire technique.

Le cabinet d'étude SERVICAD a réalisé l'analyse des offres.

L'ensemble des entreprises a réalisé une visite sur place. Globalement les 5 mémoires techniques sont complets avec quelques précisions à apporter pour certains ; Sur le plan technique, les contraintes travaux sont bien identifiées. Les propositions varient notamment sur le planning.

L'aspect environnemental, la prise en compte varie d'une entreprise à l'autre.

Conformément à l'article 7.2 du règlement de consultation, une négociation a été réalisée avec les trois premières entreprises classées : THIVENT SA – AXIMA CENTRE et DE PHILIPPIS. Concernant leur offre financière et technique.

A l'issu de cette négociation voici le classement des entreprises :

| Entreprises      | THIVENT | Roger Martin | Axima Centre | EIFFAGE | DE PHILIPPIS |
|------------------|---------|--------------|--------------|---------|--------------|
| Offre financière | 1       | 4            | 2            | 5       | 3            |
| Offre technique  | 3       | 5            | 1            | 4       | 2            |

Après avoir examiné le dossier d'analyse, le conseil municipal valide L'entreprise AXIMA Centre qui a obtenu la meilleure note regroupant les critères financiers et techniques.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

- **Retient l'entreprise AXIMA CENTRE pour réaliser les travaux de réfection et sécurisation de la rue de la mairie pour un montant de 413 904.75€ HT**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte à venir (pièces du marché, mandatements)**

**Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la création du parking rue de la mairie au titre de l'aménagement d'équipement de proximité DEL 2021/48**

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'investissement, le Département de l'Ain participe à l'aménagement des équipements de proximité.

Le département nous demande de fournir avant le 31 juillet 2021, les demandes de subvention pour l'année 2022 et 2023.

La commune de Sainte Euphémie prévoit la création d'un parking rue de la mairie, projet dans la continuité de celui de la réfection et sécurisation de la rue de la mairie. Ce parking sera une aire de Covoiturage qui située à proximité d'un arrêt de bus « Saonibus » ainsi que la création de 50 places de parking dont 1 affecté aux PMR et la mise en place d'un point d'apport volontaire pour équiper le côté Sud-ouest du village ; Ce PAV soulagera les autres PAV très souvent saturés ;

Le plan de financement est le suivant :

| Dépenses HT                   |              | Recettes         |              |     | Observations                             |
|-------------------------------|--------------|------------------|--------------|-----|--|
|                               |              | Organisme        | Montant      | %   |  |
| Achat parcelle ZNB 13         | 4 097,00     | Département      | 28 500 €     | 30% | Aménagement d'un équipement de proximité |
| Frais de Notaire              | 1 200 €      | Etat             | 19 228 €     | 20% | Aménagement de l'espace public           |
| Levé topographique + bornage  | 2 020 €      | Région           | 19 228 €     | 20% | Bonus ruralité                           |
| Travaux pour création parking | 92 919 €     | Auto-financement | 33 280 €     |     |  |
| Total                         | 100 236,00 € |                  | 100 236.00 € |     |  |

Dans ce cadre, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour demander une subvention auprès du conseil départemental de l'AIN

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du conseil départemental de l'Ain pour le montant restant à charge de 28 500 €.**

**Demande de subvention auprès de l'état pour la création du parking rue de la mairie au titre de l'aménagement d'un espace public dans le cadre de la DETR DEL 2021/49**

La préfecture pour le compte de l'état participe à la dynamique locale au travers de catégories de travaux parmi lesquels figurent l'aménagement d'espace public.

C'est dans ce cadre que la commune de Sainte Euphémie prévoit la création d'un parking rue de la mairie, projet dans la continuité de celui de la réfection et sécurisation de la rue de la mairie. Ce parking sera une aire de Covoiturage qui située à proximité d'un arrêt de bus « Saonibus » ainsi que la création de 50 places de parking dont 1 affecté aux PMR

et la mise en place d'un point d'apport volontaire pour équiper le côté Sud-ouest du village ; Ce PAV soulagera les autres PAV très souvent saturés ;

Le plan de financement est le suivant :

| Dépenses HT                   |                     | Recettes         |                     |     | Observations                             |
|-------------------------------|---------------------|------------------|---------------------|-----|--|
|                               |                     | Organisme        | Montant             | %   |  |
| Achat parcelle ZNB 13         | 4 097,00            | Département      | 28 500 €            | 30% | Aménagement d'un équipement de proximité |
| Frais de Notaire              | 1 200 €             | Etat             | 19 228 €            | 20% | Aménagement de l'espace public           |
| Levé topographique + bornage  | 2 020 €             | Région           | 19 228 €            | 20% | Bonus ruralité                           |
| Travaux pour création parking | 92 919 €            | Auto-financement | 33 280 €            |     |  |
| <b>Total</b>                  | <b>100 236,00 €</b> |                  | <b>100 236,00 €</b> |     |  |

C'est pourquoi, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour déposer une demande de subvention dans le cadre de la DETR.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la Préfecture de l'Ain pour le montant de 19 228€.**

#### **Demande de subvention auprès de la région pour la création du parking rue de la mairie au titre de la dotation territoriale DEL 2021/50**

La commune de Sainte Euphémie sollicite la Région Auvergne Rhône Alpes pour obtenir une aide financière afin de pourvoir au financement de cet équipement au titre du bonus ruralité.

C'est dans ce cadre que la commune de Sainte Euphémie prévoit la création d'un parking rue de la mairie, projet dans la continuité de celui de la réfection et sécurisation de la rue de la mairie. Ce parking sera une aire de Covoiturage qui située à proximité d'un arrêt de bus « Saonibus » ainsi que la création de 50 places de parking dont 1 affecté aux PMR et la mise en place d'un point d'apport volontaire pour équiper le côté Sud-ouest du village ; Ce PAV soulagera les autres PAV très souvent saturés ;

Le plan de financement est le suivant :

| Dépenses HT                   |                     | Recettes         |                     |     | Observations                             |
|-------------------------------|---------------------|------------------|---------------------|-----|--|
|                               |                     | Organisme        | Montant             | %   |  |
| Achat parcelle ZNB 13         | 4 097,00            | Département      | 28 500 €            | 30% | Aménagement d'un équipement de proximité |
| Frais de Notaire              | 1 200 €             | Etat             | 19 228 €            | 20% | Aménagement de l'espace public           |
| Levé topographique + bornage  | 2 020 €             | Région           | 19 228 €            | 20% | Bonus ruralité                           |
| Travaux pour création parking | 92 919 €            | Auto-financement | 33 280 €            |     |  |
| <b>Total</b>                  | <b>100 236,00 €</b> |                  | <b>100 236,00 €</b> |     |  |

C'est pourquoi, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour déposer une demande de subvention auprès de la Région.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la région AURA de l'Ain pour le montant de 19 228 €.**

## **Modification du statut du syndicat des eaux Bresse Dombes Saône DEL 2021/51**

Le syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône rappelle que suite à la création du SEP Bresse Dombes Saône au 1er janvier 2019 issu de la fusion des ex SIE Dombes Saône, Renom Chalaronne, Renom Veyle et Veyle Chalaronne puis l'adhésion au 1er janvier 2020 de l'ex SIE Montmerle et Environs, il est apparu nécessaire de relocaliser son siège social par rapport au nouveau périmètre syndical et de construire des bureaux neufs plus adaptés. Le choix s'est porté sur Saint Trivier sur Moignans, commune au centre du syndicat et dont le 1er étage de la mairie est inoccupé.

Il convient ainsi de modifier l'article 3 « siège du syndicat » des statuts du SEP Bresse Dombes Saône et de remplacer la phrase : « Le siège du syndicat est fixé à 01390 Civrieux, 128 Chemin des Trois Fontaines », par « Le siège du syndicat est fixé à 01990 St Trivier sur Moignans, Place de l'Hôtel de Ville ».

Actuellement l'article 6 des statuts limite la composition du Bureau au président et vice-présidents. Le syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône souhaite que compte tenu de la charge des missions confiées à chaque vice-président, le Bureau soit élargi à d'autres délégués. L'article pourrait être libellé ainsi : « Le comité syndical désigne parmi ses membres, et après chaque renouvellement, un Bureau composé d'un Président, de Vice-présidents, et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres. Le nombre de membres sera défini par délibération du comité syndical. ».

Le syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône souhaite également que soit créé un article relatif aux commissions précisant que « Le comité syndical peut, à tout moment, créer des commissions permanentes ou temporaires. Leur nombre, leur composition, leur objet et leur fonctionnement sont fixés par délibération du comité syndical ».

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité que le SEP Bresse Dombes Saône modifie les articles suivants des statuts du SEP Bresse Dombes Saône :**

- **Article 3 -Siège du syndicat : Le siège du syndicat est fixé Place de l'Hôtel de Ville 01990 Saint Trivier sur Moignans.**
- **Article 6 - Composition du Bureau : Le comité syndical désigne parmi ses membres, et après chaque renouvellement, un Bureau composé d'un Président, de Vice-présidents, et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres. Le nombre de membres sera défini par délibération du comité syndical »**
- **CREER un nouvel article concernant la Constitution et composition des Commissions : Le comité syndical peut, à tout moment, créer des commissions permanentes ou temporaires. Leur nombre, leur composition, leur objet et leur fonctionnement sont fixés par délibération du comité syndical. Ce nouvel article portera le numéro 1 1**

## **Avenant au marché de maitre d'œuvre pour les travaux de la rue de la mairie DEL 2021/52**

Dans le cadre du projet de rénovation et sécurisation de la rue de la mairie, la mairie a conclu un marché avec le cabinet d'étude Servacad pour nous assister au titre de Maitre d'œuvre.

Le montant de ce marché est basé sur l'estimation financière lors de l'avant-projet définitif (APD)

Conformément à l'article 7 du CCAP de ce marché, le forfait définitif concernant la rémunération de cabinet d'étude résulte du produit suivant entre le taux de rémunération de la mission (2,8%) et le coût prévisionnel des travaux à l'APD

Lors de la consultation, le montant des travaux avait été estimé à 473 368 € HT.

Le coût estimé à l'APD s'élève à 573 731 €.

|                                      |                |
|--------------------------------------|----------------|
| Montant définitif des travaux        | 523 731 €HT    |
| Taux de rémunération                 | 2.8 %          |
| Forfait de rémunération initial      | 13 254.30 € HT |
| Total forfait rémunération définitif | 14 664.47 € HT |

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

**Approuve l'avenant N° 1 au marché public de MOE pour les travaux de la rue de la mairie**

**Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1.**

## **Processus de révision du PLU, lancement procédure de consultation pour recherche d'un cabinet d'étude DEL 2021/53**

La commune souhaite engager la révision de son PLU afin de se mettre en conformité avec les différentes lois relatives à l'urbanisme intervenues depuis l'approbation du PLU en date du 28 octobre 2004 et des modifications n° 1 du 20 décembre 2007 et n° 2 du 08 janvier 2013.

Le SCoT Dombes Saône ayant été approuvé définitivement en aout 2020, le PLU de la commune de Sainte Euphémie doit être mis en conformité avec ce document.

Enfin, le transfert de la compétence du PLU à la CCDSV en vue de l'établissement d'un PLUI ayant reçu une minorité de blocage, la commune se doit d'engager la révision.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'engager la révision de son PLU et de recourir à un cabinet spécialisé pour l'aider dans cet objectif.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise à l'unanimité M. le Maire à engager une procédure d'appel d'offre en vue de recruter un cabinet spécialisé pour la révision de son PLU.**

### Decision Modificative n°1 DEL 2021/54

**Gilles Lemoine Adjoint aux finances** explique que nous avons de nouveaux emprunts avec un remboursement en capital pour un montant de 2400 € par l'AFL mais également 400 € pour nos autres emprunteurs. En effet, il y a un décalage dans le tableau de suivi des emprunts sur le dossier de la Caisse Française de Financement le montant du capital pour cette année est de 9117,43 € au lieu de 8760,23 soit une différence de 357,20€. Cependant, les intérêts sont de 1536,37 € au lieu de 1893,57 soit une différence de 357,20€.

En ce qui concerne les postes 65541/20415, le projet avec le SIEA fait apparaître une augmentation de 23 298 € en fonctionnement et une diminution de 21 420 € en investissement ce qui explique la DM qui vous est présentée.

Enfin, et pour satisfaire le projet du Saut du bois, nous avons un devis de 14 428,68 € avec AXIMA, il faut donc augmenter le poste 2151 Voirie de 10 000 € que nous retirons de l'article 2313 concernant le projet d'urbanisme à l'arrière de la mairie dont le besoin de financement est reporté en 2022.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal les virements de crédits suivant :

| <b>Section Investissement</b> |                       |                     |              |                          |                    |
|-------------------------------|-----------------------|---------------------|--------------|--------------------------|--------------------|
| <b>DEPENSES</b>               |                       |                     |              |                          |                    |
| <b>CPTE</b>                   |                       |                     | <b>CPTE</b>  |                          |                    |
| 23/2313                       | Immob.en cours        | -10 000,00 €        | 21/2151      | Réseau Voirie            | 10 000,00 €        |
| 020                           | Dépenses Imprévues    | -2 800,00 €         | 16/16818     | Rembt d'emprunt          | 2 400,00 €         |
|                               |                       |                     | 16/1641      | Rembt d'emprunt          | 400,00 €           |
| <b>TOTAL</b>                  |                       | <b>-12 800,00 €</b> | <b>TOTAL</b> |                          | <b>12 800,00 €</b> |
| <b>CPTE</b>                   | <b>DEPENSES</b>       |                     | <b>CPTE</b>  | <b>RECETTES</b>          |                    |
| 204/204158                    | Sub.autres groupes    | -21 420,00 €        | 021          | Vir.section<br>Fonction. | -21420             |
| <b>Section Fonctionnement</b> |                       |                     |              |                          |                    |
| <b>DEPENSES</b>               |                       |                     |              |                          |                    |
| <b>CPTE</b>                   |                       |                     | <b>CPTE</b>  |                          |                    |
| 023                           | Vir.section Investis. | -21 420,00 €        | 65/65541     |                          | 21 420,00 €        |
| 022                           | Dépenses imprévues    | -1 900,00 €         | 65/65541     |                          | 1 900,00 €         |
| <b>TOTAL</b>                  |                       | <b>-23 320,00 €</b> | <b>TOTAL</b> |                          | <b>23 320,00 €</b> |

**Le conseil municipal après en avoir délibéré valide à l'unanimité la décision modificative ;**

### **Point sur l'avancée budgétaire**

En fonctionnement, dépenses réalisées à hauteur de 45.6 % et des recettes à hauteur de 47.4 %

En investissement le total des dépenses s'établit à 269 K€ (34.1% pour des recettes à 239 k€ (30.3%)

### **Commission Vie scolaire**

Muriel Munck, adjointe à la vie scolaire présente :

## RENTREE SCOLAIRE

143 élèves répartis en 6 classes

|              |    |              |    |            |     |                            |     |                             |     |               |     |     |
|--------------|----|--------------|----|------------|-----|----------------------------|-----|-----------------------------|-----|---------------|-----|-----|
| PS           | MS | MS           | GS | CP         | CE1 | CE1                        | CE2 | CE2                         | CM1 | CM1           | CM2 |     |
| 22           | 6  | 8            | 15 | 18         | 6   | 9                          | 14  | 10                          | 12  | 10            | 13  |     |
| 28           |    | 23           |    | 24         |     | 23                         |     | 22                          |     | 23            |     | 143 |
| Mme BOUQUIER |    | Mme SOLLADIE |    | Mme BRIVET |     | Mme HERITIER<br>Mme GINDRE |     | Mme MICHON<br>Mme DOSSANTOS |     | Mme CLEMENCON |     |     |

Cette année 3 nouvelles institutrices : Mme MICHON, Mme GINDRE et Mme DOS SANTOS.

Mme HERITIER sera en décharge administrative le mardi et sera remplacée par Mme GINDRE.

Mme MICHON occupe le poste à 80% et sera remplacée le lundi par Mme DOS SANTOS.

Mme CLEMENCON a intégré la salle de classe du 1<sup>er</sup> étage (Bât A). De ce fait, la salle du Bât D (nouveau Bât) a été attribuée à PEGASE pour les enfants de moins de 6 ans.

Cette année, 21 enfants ont fait leur première rentrée scolaire. Une nouvelle organisation a été mise en place pour accueillir les 35 enfants de PS/MS dont les APM sont rythmés par une sieste. La salle des maîtres a été reprise et est devenue une salle de sieste en complément de celle déjà existante.

La salle des maîtres se trouve au 1<sup>er</sup> étage du Bât A à la place de la salle informatique.

Les travaux d'entretien effectués au cours de l'été :

Bac à sable changement du sable, des seaux et pelles,

Changement de l'éclairage (LED) salle de sieste,

Chauffe-eau installé dans les sanitaires adultes du Bât B,

RAC à vélos installés à la place de la Pompe à chaleur (PAC),

Déplacement de la PAC.

Concernant le protocole sanitaire, nous sommes classés en niveau 2. L'application des gestes barrières, le nettoyage des mains, l'aération des salles et autres locaux, le nettoyage et la désinfection restent en vigueur. Seuls les enfants entrent dans l'école. Le port du masque en intérieur est obligatoire pour les enfants de 6 ans et +. En cas de COVID avéré, fermeture de la classe dès le 1<sup>er</sup> cas pendant 7 jours.

Il a été proposé en commission vie scolaire de repérer les salles de classes et salles périscolaires. Décision prise de donner un nom de fleurs. A mettre en pratique.

## RESTAURANT SCOLAIRE :

Avant la rentrée, une formation concernant l'hygiène (tenue de travail, réception des repas, mise en température, réaliser les plats témoins, servir les repas, nettoyage et désinfections) a été faite par SHCB pour le personnel du restaurant scolaire. Un rappel concernant l'utilisation des produits de nettoyage a été fait par notre fournisseur. Concernant SHCB, il est encore trop tôt pour faire une analyse. Nous avons questionné le personnel du restaurant scolaire sur les premiers jours, bons retours.

Le protocole sanitaire reste toujours en vigueur. Afin de respecter la distanciation, l'occupation de 3 salles est toujours en cours pour le service du midi. Afin d'éviter le brassage, les enfants sont installés à la même place chaque jour. Un plan de table est établi et conservé pour identifier les enfants en cas de COVID.

## PEGASE

Le centre de loisirs a bien fonctionné cet été. Entre 20 et 40 enfants sur le mois de juillet. Pour les 3 jours avant la rentrée 25 enfants.

De nombreuses inscriptions pour cette nouvelle année, le chiffre exact n'est pas encore connu.

## ACTION SOCIALE ET INSERTION :

3 organismes sont présents sur la Région, afin de favoriser l'insertion professionnelle :

La mission locale - Pôle Emploi - Val Horizon

Val Horizon basé sur le développement d'activités. Ils ont créé la recyclerie 35 employés à ce jour. Un nouveau projet est en cours « ABRACADABRIC » qui consiste à recycler des jouets d'occasion. Le site internet est disponible « abracadabric.fr »

Pôle Emploi en partenariat direct avec la mission locale accompagne pour l'insertion ou la réinsertion professionnelle. Prospecte et met en relation. Contrôle, maîtrise les données et indemnise.

Gestion de l'entreprise et service à la personne sont les deux catégories de métier les plus recherchées actuellement.

## **Commission travaux**

**Élargissement de l'accotement:** entre la sortie du Village et le pont sur le Morbier

Ce projet non prévu a été initié suite au projet de restauration de la continuité écologique du Morbier. La récupération des matériaux devait servir pour l'élargissement de l'accotement. Toutefois, suite aux analyses du terrain, la récupération de ces matériaux s'est avérée impossible.

En 2° hypothèse, nous devons récupérer les matériaux issus de la création du nouveau collège de St Didier. Impossible car nécessaire sur place.

C'est pourquoi, un devis a été réalisé auprès de l'entreprise Axima qui propose d'apporter des matériaux récupérés sur l'écoquartier de Trévoux. Une analyse de la composition de ces matériaux a été envoyée au Département de l'Ain pour validation.

### **Gemapi: continuité écologique du Morbier:**

Les travaux sont dans la phase d'exécution

Un constat d'huissier a été réalisé mi-août 2021

Débroussaillage et terrassement en cours

le maître d'ouvrage (CCDSV) réalisera une vidéo au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

Fin des travaux fin novembre 2021

### **Recyclerie :**

La distribution des bacs jaune « pucé », attaché à une adresse et non à un propriétaire, est en préparation. Elle se déroulera en 2 temps : Chaque foyer pourra venir retirer son bac lors d'un week-end le week end du 11-12 décembre, La récupération des bacs jaune se fera sous le préau de la buvette sur le terrain communal. La communauté de communes livrera les poubelles jaunes à domicile pour les personnes de plus de 70 ans.

Madame Lespinasse demande si des containers plastiques et verres peuvent être installés aux Bruyères. Monsieur Le Maire précise que la municipalité ne possède pas de terrain sur cette zone.

## **Informations diverses**

### **Contrôle des bornes d'incendie**

Conformément à la convention liant Suez et la mairie, Suez a réalisé le contrôle de nos bornes d'incendie et a fourni le compte rendu concernant l'état et le fonctionnement des bornes d'incendie. Toutes les bornes sont en état de fonctionnement hormis celle située au chemin du bois ou le tuyau d'amenée de l'eau était défectueux.

La réparation a été réalisée par SUEZ à ses frais.

**Conscrits :** Monsieur Moyne, président de la classe en 1, annonce qu'il n'y aura pas de fête des conscrits cette année, Le feu d'artifice prévu par la mairie a donc été annulé. Par contre, la fête foraine a bien lieu. Les forains arrivent le lundi précédent le week end du 1 au 3 octobre 2021 pour s'installer.

**Brocante :** dimanche 19 septembre avec l'application du protocole sanitaire.

**Don du sang :** mardi 02 novembre à la salle polyvalente

**Nettoyons la nature :** le rdv est fixé au 25 septembre.

La séance est levée à 20h30

**Prochain conseil municipal : mardi 12 octobre 2021 à 19 h salle du conseil**